

COMMUNAUTE DE COMMUNES
CALVI-BALAGNE

L'an deux mil quatorze, et le huit du mois de décembre, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de **Monsieur Gilles BRUN, Président.**

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil 38		
Présents 21	Absents 8	Procurations 9
VOTE PUBLIC		
Pour 30	Contre 0	Abstentions 0

Date de convocation : 2/12/2014

Date d'affichage :

OBJET :

**BUDGET PRIMITIF ZONE
INDUSTRIELLE 2014**

**APPROBATION DE LA DECISION
MODIFCATIVE 01/2014**

Présents : MM. G. BRUN – L. ANDREANI - D. ANDREANI - I. BENIGNI – S. BERENI - J. EMMANUELLI – A. FALCUCCI – J. GUGLIELMACCI – P. GUGLIELMACCI – FM. MARCHETTI- N. MARIANI – JM. NOBILI – E. ORSINI – J. PAOLINI – M. PARIGGI – R. POIRON – J. ROBICHON – MJ. SALVATORI . A. SANTINI – JM. SEITE – F. SEVEON.

Absent(s) : MM. – MP. ANTONELLI – R. BARTHELEMY – JB. CECCALDI – P. JACQ – JP. PINELLI – R. SANTELLI - G. SELIER – P. SIMEONI.

Absent(s) ayant donné procuration : FX. ACQUAVIVA à J. ROBICHON / D. BICCHIERAY à A. SANTINI / S. DOMINICI à G. BRUN / P. GUIDONI à FM. MARCHETTI- J. LUCIANI à J. GUGLIELMACCI – M. LUCIANI à JM. NOBILI – E. MUNIER à I. BENIGNI – L. PINELLI à E. ORSINI - E. SUZZONI à J. PAOLINI.

Secrétaire : F-M. MARCHETTI

Le Président soumet à l'approbation du conseil communautaire la décision modificative numéro 1 du budget primitif de la Zone Industrielle 2014.

Celle-ci vise principalement à réajuster des mouvements d'ordres qui n'entraîne aucun flux financier, afin d'ajuster le compte administratif au compte de gestion du comptable public. Ce sont des opérations d'ordre budgétaires obligatoires dans les budgets de lotissement. Elles sont destinées à faire remonter en section d'investissement toutes les opérations passées en fonctionnement durant l'année pour avoir une valorisation du stock en fin d'exercice.

La décision modificative numéro 1/2014 s'équilibre et se présente tel qu'il suit :

Section de fonctionnement :

RECETTES :

7133/93 Chap 042 – variation des encours de production + 350 000 €
7015/93 – ventes de terrains aménagés - 350 000 €

Section d'investissement :

DEPENSES :

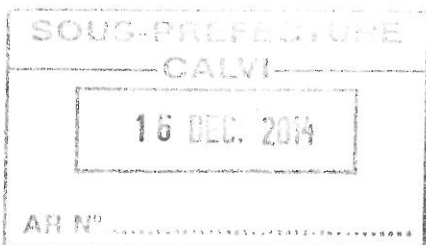
1641/93 – Remboursement capital d'emprunt - 350 000 €
3351/93 Chap 040 – Terrains + 350 000 €

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré,

APPROUVE en globalité la décision modificative numéro 1 du budget primitif Zone Industrielle 2014 telle que présentée ci-dessus.

Certifié exécutoire par le
Président, compte tenu de la
réception en Sous-Préfecture.

Délibération transmise à la
Sous-Préfecture de CALVI,
le



Fait et délibéré, le 8 décembre 2014
Pour copie conforme

Le Président